



DÉCISION

N° : 2024-98

Exécutoire le : 22 MAI 2024

Publiée / Notifiée le : 22 MAI 2024

Visée le : 14 MAI 2024

MARCHES PUBLICS

Marché n°23072

Maitrise d'œuvre pour les tranches 2 et 3 des travaux AEP route du Biolay à Drumettaz Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée en groupement de commande avec la commune de Drumettaz Clarafond et dont la commune est coordinateur du groupement

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°23072 relatif à Baron Ingénierie. pour une durée de 30 mois , non renouvelable.

Le montant forfaitaire du marché est de 20 265 € HT et un taux de 4.583%.

Tranche ferme : 15 125€ HT

Tranche Optionnelle 5 500€ HT

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise BARON INGENIERIE domiciliée 242 Rue Maurice Herzog 73420 VIVIER DU LAC

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Baron Ingénierie

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement par le Président, par délégation,
par Yves MERCIER, 13^{ème} Vice-Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 13/05/2024 15:27:07



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision n.2024-98 relative au Marché n.23072 : Maitrise d'oeuvre pour les tranches 2 et 3 des travaux AEP route du Biolay à Drumettaz - Attribution

Date de transmission de l'acte : 14/05/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 14/05/2024

Numéro de l'acte : dec676 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240513-dec676-CC

Date de décision : 13/05/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)

